



République française - Département des Bouches du Rhône - Arrondissement d'Arles
Commune de Saint-Étienne du Grès

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le 7 avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Jean MANGION, Maire.

Présents : Denis ARNOUX – Philippe CARGNINO – Céline CASTELLS – Pascal FROMONOT – Jean-François GALERON – Sophia GALERON-RIZZOTTO – Gérard GALLE – Aurélie ISNARD – Jean MANGION – Charlotte McDONALD – Pauline PERRIER – René André PLAN – Elisabeth RABOUIN – Claude SANCHEZ – Fanny TERRIN – Aurélia VERAN – Françoise SCARLAT

Pouvoirs donnés : Philippe REYNAUD à Jean-François GALERON
Gérard BLANC à Céline CASTELLS

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard GALLE

Délibération n° 2026/020 : Création des commissions municipales – Composition – Désignation des membres

Rapporteur : Monsieur le Maire

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2121-21 et L2121-22,

Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée qu'à la suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de créer des commissions municipales conformément à l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales afin de faciliter l'examen des affaires qui lui sont soumises.

Ces commissions sont chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Elles ont vocation à faciliter leur examen par l'étude de projets dans leur domaine de compétences respectif. Elles ne disposent pas de pouvoir décisionnel mais émettent des avis à caractère purement consultatif.

Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le maire est absent ou empêché.



1 – CREATION DES COMMISSIONS

Il est proposé de créer 10 commissions municipales suivantes :

1 -	Commission Ressources
2 -	Commission Communication et Numérique
3 -	Commission Enfance, Jeunesse, Sports et Vie Associative
4 -	Commission Marché des Producteurs, Agriculture, Forêt
5 -	Commission Tradition, Culture, Festivités, Tourisme
6 -	Commission Urbanisme, Aménagement et Développement durable
7 -	Commission Sécurité, Prévention de la Délinquance, Devoir de mémoire
8 -	Commission Affaires sociales et Bel-âge
9 -	Commission Travaux et Gestion de sites, marchés publics
10 -	Commission Animation économique

2 – COMPOSITION DES COMMISSIONS

Les commissions sont composées de conseillers municipaux, désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle.

Il est proposé de fixer le nombre de membres de chaque commission à 7 conseillers municipaux.

3 – MODE DE DESIGNATION DES MEMBRES

Les membres sont désignés par le Conseil municipal.

Conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, il est voté au scrutin secret :

- 1° Soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame ;
- 2° Soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Dans ces derniers cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Monsieur le Maire indique qu'il a reçu pour chaque commission autant de candidats que de sièges à pourvoir, il convient donc de procéder directement à leur nomination



Commission n° 5 : Tradition, Culture, Festivités, Tourisme

Président	Jean MANGION
Candidats	Céline CASTELLS
	Aurélie ISNARD
	Charlotte Mc Donald
	Pauline PERRIER
	Elisabeth RABOUIN
	Aurélia VERAN
	Philippe REYNAUD

Commission n° 6 : Urbanisme, Aménagement et Développement durable

Président	Jean MANGION
Candidats	Denis ARNOUX
	Philippe CARGNINO
	Pascal FROMONOT
	Jean-François GALERON
	Gérard GALLE
	Aurélie ISNARD
	Claude SANCHEZ

Commission n° 7 : Sécurité, Prévention de la Délinquance, Devoir de mémoire

Président	Jean MANGION
Candidats	Denis ARNOUX
	Céline CASTELLS
	Sophia GALERON-RIZZOTTO
	Gérard GALLE
	René PLAN
	Elsabeth RABOUIN
	Philippe REYNAUD

Commission n° 8 : Affaires sociales et Bel-âge

Président	Jean MANGION
Candidats	Céline CASTELLS
	Sophia GALERON-RIZZOTTO
	Gérard GALLE
	Aurélie ISNARD
	Charlotte Mc DONALD
	Fanny TERRIN
	Aurélia VERAN



4- DESIGNATION DES MEMBRES

Commission n° 1 : Ressources

Président	Jean MANGION
Candidats	Denis ARNOUX
	Céline CASTELLS
	René PLAN
	Elisabeth RABOUIN
	Philippe REYNAUD
	Claude SANCHEZ
	Pascal FROMONOT

Commission n° 2 : Communication, numérique

Président	Jean MANGION
Candidats	Gérard BLANC
	Céline CASTELLS
	Pascal FROMONOT
	Jean-François GALERON
	Sophia GALERON-RIZZOTTO
	Philippe REYNAUD
	Claude SANCHEZ

Commission n° 3 : Enfance, Jeunesse, Sports et Vie Associative

Président	Jean MANGION
Candidats	Gérard BLANC
	Céline CASTELLS
	Aurélie ISNARD
	Charlotte Mc DONALD
	Pauline PERRIER
	Elisabeth RABOUIN
	Aurélia VERAN

Commission n° 4 : Marché des Producteurs, Agriculture, Forêt

Président	Jean MANGION
Candidats	Denis ARNOUX
	Céline CASTELLS
	Jean-François GALERON
	Gérard GALLE
	Philippe REYNAUD
	Claude SANCHEZ
	Elisabeth RABOUIN



Commission n° 9 : Travaux et Gestion de sites, marchés publics

Président	Jean MANGION
Candidats	Denis ARNOUX
	Philippe CARGNINO
	Céline CASTELLS
	Gérard GALLE
	Aurélie ISNARD
	Elisabeth RABOUIN
	Philippe REYNAUD

Commission n° 10 : Animation économique

Président	Jean MANGION
Candidats	Céline CASTELLS
	Pascal FROMONOT
	Jean-François GALERON
	Sophia GALERON-RIZZOTTO
	Philippe REYNAUD
	Fanny TERRIN
	Claude SANCHEZ

L'exposé du Maire entendu,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des 19 suffrages exprimés,

DECIDE de la création des 10 commissions municipales suivantes :

1 -	Commission Ressources
2 -	Commission Communication et Numérique
3 -	Commission Enfance, Jeunesse, Sports et Vie Associative
4 -	Commission Marché des Producteurs, Agriculture, Forêt
5 -	Commission Tradition, Culture, Festivités, Tourisme
6 -	Commission Urbanisme, Aménagement et Développement durable
7 -	Commission Sécurité, Prévention de la Délinquance, Devoir de mémoire
8 -	Commission Affaires sociales et Bel-âge
9 -	Commission Travaux et Gestion de sites, marchés publics
10 -	Commission Animation économique

DECIDE de fixer le nombre de ses membres à 7 en sus du Maire qui en est le président de droit en vertu de l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

ACTE la désignation des membres des commissions municipales créées comme suit :



Commission n° 1 : Ressources

Président	Jean MANGION
Membres	Denis ARNOUX
	Céline CASTELLS
	René PLAN
	Elisabeth RABOUIN
	Philippe REYNAUD
	Claude SANCHEZ
	Pascal FROMONOT

Commission n° 2 : Communication, numérique

Président	Jean MANGION
Membres	Gérard BLANC
	Céline CASTELLS
	Pascal FROMONOT
	Jean-François GALERON
	Sophia GALERON-RIZZOTTO
	Philippe REYNAUD
	Claude SANCHEZ

Commission n° 3 : Enfance, Jeunesse, Sports et Vie Associative

Président	Jean MANGION
Membres	Gérard BLANC
	Céline CASTELLS
	Aurélie ISNARD
	Charlotte Mc DONALD
	Pauline PERRIER
	Elisabeth RABOUIN
	Aurélia VERAN

Commission n° 4 : Marché des Producteurs, Agriculture, Forêt

Président	Jean MANGION
Membres	Denis ARNOUX
	Céline CASTELLS
	Jean-François GALERON
	Gérard GALLE
	Philippe REYNAUD
	Claude SANCHEZ
	Elisabeth RABOUIN



Commission n° 5 : Tradition, Culture, Festivités, Tourisme

Président	Jean MANGION
Membres	Céline CASTELLS
	Aurélie ISNARD
	Charlotte Mc Donald
	Pauline PERRIER
	Elisabeth RABOUIN
	Aurélia VERAN
	Philippe REYNAUD

Commission n° 6 : Urbanisme, Aménagement et Développement durable

Président	Jean MANGION
Membres	Denis ARNOUX
	Philippe CARGNINO
	Pascal FROMONOT
	Jean-François GALERON
	Gérard GALLE
	Aurélie ISNARD
	Claude SANCHEZ

Commission n° 7 : Sécurité, Prévention de la Délinquance, Devoir de mémoire

Président	Jean MANGION
Membres	Denis ARNOUX
	Céline CASTELLS
	Sophia GALERON-RIZZOTTO
	Gérard GALLE
	René PLAN
	Elsabeth RABOUIN
	Philippe REYNAUD

Commission n° 8 : Affaires sociales et Bel-âge

Président	Jean MANGION
Membres	Céline CASTELLS
	Sophia GALERON-RIZZOTTO
	Gérard GALLE
	Aurélie ISNARD
	Charlotte Mc DONALD
	Fanny TERRIN
	Aurélia VERAN



Commission n° 9 : Travaux et Gestion de sites, marchés publics

Président	Jean MANGION
Membres	Denis ARNOUX
	Philippe CARGNINO
	Céline CASTELLS
	Gérard GALLE
	Aurélie ISNARD
	Elisabeth RABOUIN
	Philippe REYNAUD

Commission n° 10 : Animation économique

Président	Jean MANGION
Membres	Céline CASTELLS
	Pascal FROMONOT
	Jean-François GALERON
	Sophia GALERON-RIZZOTTO
	Philippe REYNAUD
	Fanny TERRIN
	Claude SANCHEZ

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,
Jean MANGION

Acte rendu exécutoire après publication ou notification en date du
Le délai de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille contre la présente délibération est de deux mois.
Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée, par le biais de l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site Internet www.telerecours.fr »